

## ***Pour une économie circulaire ET solidaire***

C'est une course contre la montre. La France et ses voisins européens se sont lancés afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Tenir cet objectif ambitieux aura un coût et la question est posée : qui va payer ? Personne n'a encore trouvé la réponse mais chacun s'accorde sur une évidence : la transition écologique sera sociale et solidaire ou ne sera pas.

Ce constat, les Emmaüs, ressourceries et recycleries le partagent et le font vivre depuis déjà plus de 70 ans. Ces structures donnent une seconde vie aux objets dont nos concitoyens ne veulent plus, en les réparant, en les nettoyant et en les revendant à prix solidaires, accessibles à tous, grâce aux dons qu'elles reçoivent. Ce sont ainsi 300 000 tonnes de déchets évités et d'objets qui sont réutilisés chaque année ! Ces organismes non-lucratifs, reposant sur une « économie du don », représentent, selon l'ADEME, plus d'1/3 des acteurs du réemploi en France et 63% des emplois de ce secteur. En zone urbaine, rurale ou périphérique, ils offrent des lieux d'insertion par le travail, d'accueil et de dialogue avec les plus fragiles. Ils ont ainsi créé plus de 40 000 emplois non délocalisables.

Depuis, la seconde main est devenue une des tendances fortes de la consommation à tel point que les grands magasins lancent aujourd'hui des espaces dédiés aux produits "vintage". Les plateformes de revente entre particuliers et autres sites de vente en ligne proposant des produits reconditionnés sont aussi en plein boom ces dernières années. Si ces initiatives contribuent pleinement à une économie du réemploi, elles ne revendiquent pas être solidaires : leurs activités sont à but lucratif, les objets ne sont pas donnés mais bien vendus par leurs propriétaires, les tarifs ne sont pas accessibles à tous, et leur siège social n'étant pas forcément en France, leurs emplois ne le sont pas non plus.

Face à cette évolution, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) s'est emparée du sujet. Votée en 2020, elle prévoyait un mécanisme de financement dédié aux acteurs du réemploi solidaire, afin de leur garantir les moyens de poursuivre et de développer leurs missions de solidarité et d'inclusion, nécessairement non-lucratives. Elle prévoyait en particulier d'augmenter la part du financement que les industriels, fabricants et distributeurs de produits neufs doivent engager dans la gestion de la fin de vie de leurs produits en faveur du réemploi. A la clé : des milliers d'emplois locaux non-délocalisables et un accès à tous à une consommation responsable à bas prix. La loi climat et résilience entérinait d'ailleurs en juillet dernier que ces financements dédiés au réemploi seraient fléchés vers les seules structures de l'économie sociale et solidaire.

Cependant, un nouveau projet de décret prévoit de laisser l'industrie et la grande distribution fixer seules les modalités et le montant des soutiens en question, ne permettant ainsi pas aux pouvoirs publics d'exercer un rôle de régulateur sur ces questions. Dans ces conditions, le risque pour la pérennité de nos activités, pourtant pivot d'une économie circulaire réellement solidaire et ancrée au niveau local, nous semble très élevé.

Les structures de réemploi solidaire, leurs milliers d'emplois et leur rôle clé sur les territoires auprès des populations les plus fragiles, pourraient en être sérieusement affectés. C'est pourquoi nous, l'ensemble des acteurs du réemploi solidaire tirons la sonnette d'alarme aujourd'hui. Nous demandons à l'Etat d'exercer son pouvoir d'arbitrage pour encadrer les montants minimums de soutien destinés aux acteurs historiques du réemploi solidaire, et financés par les metteurs en marché, afin de leur permettre d'assurer de manière pérenne leurs actions au service d'une transition écologique mais aussi sociale. Nous appelons les pouvoirs publics, garants de l'intérêt général et collectif, à conserver le pilotage et les arbitrages liés à la gestion des déchets et à ne pas l'abandonner aux seuls acteurs du privé.

Cosignataires :

Jérôme Saddier, président d'ESS France

....